

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.111666	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	France	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Ministère de la culture 182 rue Saint-Honoré, 75001 PARIS	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026	
Base juridique	Constitution de 1958 ; Code général des collectivités territoriales	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.42681	
Durée	01.01.2024 - 31.12.2026	
Secteurs économiques	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises, grandes entreprises	
Budget	Budget annuel: 1 500 000 000 EUR	
Pour les garanties	300 000 000 EUR	
Forme de l'aide	Avantage fiscal ou exonération de taxation, Subvention /Bonification d'intérêts, Prêt/Avances récupérables, Garantie (le cas échéant, avec référence à la décision de la Commission (10))	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires	Le Fonds européen de développement régional (FEDER) - 0 EUR Le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) - 0 EUR La facilité pour la reprise et la résilience (FRR) - 0 EUR	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine (art. 53)	100	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide  
<https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/general-block-exemption-regulation.html>, -